

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Délibération
N° 2017_147

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19H, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGAYE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)
(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET

A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

OBJET :

Commission n°2 –

Signature d'un
procès-verbal de mise
à disposition de
terrains avec la
commune de
TEMPLEUVE-EN-
PEVELE pour la
réalisation de pistes
cyclables.

Présents :

Titulaires présents : 46

Suppléants présents : 2

Procurations : 9

Nombre de votants : 57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération n° 2017_147

Commission n°2

Signature d'un procès-verbal de mise à disposition de parcelles avec la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour la réalisation de pistes cyclables.

Le Conseil Communautaire

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu les articles L.1321-1, L.1321-2 à L.1321-5 fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ;

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

Vu la délibération n°2015 / 225 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015, relative à la définition des compétences de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2016, portant modifications statutaires de la CCPC,

Vu la délibération n°2015/226 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2015, relative à la définition de l'intérêt communautaire au sein des compétences de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Dans le cadre de la compétence optionnelle « création, aménagement, et entretien de la voirie »,

Considérant que les voiries des pôles d'échanges d'ORCHIES et de TEMPLEUVE-EN-PEVELE, ainsi que les liaisons douces desservant le pôle d'échanges de TEMPLEUVE-EN-PEVELE, sont d'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de communes désire réaliser une piste cyclable desservant le pôle d'échanges de TEMPLEUVE-EN-PEVELE.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault a besoin d'une emprise limitée en bordure des parcelles C7985, C796, C2146, C797p afin de réaliser cette piste cyclable.

Considérant que les parcelles C7985, C796, C2146 et C797p appartiennent à la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE.

Qu'ainsi, il convient de signer un Procès-Verbal avec la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE afin de mettre à disposition de la CCPC une partie de ces parcelles.

Considérant que la mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

Oùï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 57 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 57 votants)

- D'autoriser son Président à signer le procès-verbal de mise à disposition à titre gratuit avec la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour les parcelles :
 - C795 pour une emprise de 30 m²
 - C796 pour une emprise de 147 m²
 - C 797p pour une emprise de 263 m²
 - C2146 pour une emprise de 131 m²

- D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Luc BETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le



ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_147-DE

